

Ploëmeur - Lomener

Parking de l'Anse du Stole

Bulletin de réservation



Entrée
1 €

TROC & PUCES

Autorisation Municipale LB 2017-17

Dimanche 21 Mai

Contact :
Stéphane LUCAS
06 76 30 58 34

De 9 h à 19 h

Réservation
et paiement
obligatoires

Organisation : AS GUERMEUR

Interdiction de camper sur le site

Bulletin de réservation à renseigner et à adresser
avec votre chèque de règlement à :
AS GUERMEUR - 2 Route du Pérello - 56270 Plœmeur

N° Carte d'exposant :
Matériels exposés :
Nom & Prénom :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Adresse :
Code Postal : Ville :
E-Mail :
Téléphone :
N° SIRET ou INSEE :
Déclaration au CFE :

Pièce d'identité à présenter à votre arrivée, le Dimanche 21 Mai 2017.

Type :
Numéro :
Délivrée par : Le :

Nombre d'emplacements :
Prix = Nombre d'emplacements x 20 € =
Règlement par chèque, à l'ordre de l'A.S. Guermeur.

L'emplacement
30 m²

Je déclare avoir pris connaissance et accepte le règlement de l'A.S. Guermeur.
Attestation en double exemplaire.

Fait à : Le :
Signature Exposant : Signature A.S. Guermeur :

Attestation sur l'honneur pour les participants non professionnel

Je soussigné, participant non professionnel à la vente au déballage, désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature. Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à : Le : Signature de l'exposant

Bulletin de réservation à renseigner et à conserver

N° Carte d'exposant :
Matériels exposés :
Nom & Prénom :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Adresse :
Code Postal : Ville :
E-Mail :
Téléphone :
N° SIRET ou INSEE :
Déclaration au CFE :

Pièce d'identité à présenter à votre arrivée, le Dimanche 21 Mai 2017.

Type :
Numéro :
Délivrée par : Le :
Nombre d'emplacements :
Prix = Nombre d'emplacements x 20 € =
Règlement par chèque, à l'ordre de l'A.S. Guermeur.

L'emplacement
30 m²

Je déclare avoir pris connaissance et accepte le règlement de l'A.S. Guermeur.
Attestation en double exemplaire.

Fait à : Le :
Signature Exposant : Signature A.S. Guermeur :

Attestation sur l'honneur pour les participants non professionnel

Je soussigné, participant non professionnel à la vente au déballage, désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature. Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à : Le : Signature de l'exposant :

Règlement

1. Cette manifestation s'adresse aux professionnels, particuliers, collectionneurs et associations régies par la loi de 1901, qui vendent des objets d'occasion.
2. L'autorisation d'exposer est obtenue lorsque le bulletin de réservation, daté, signé et accompagné du règlement est accepté par l'organisateur. Une carte d'exposant est alors adressée à l'exposant. L'organisateur se réserve le droit, pour des raisons de sécurité, d'arrêter les inscriptions à tout moment.
3. L'organisateur se réserve le droit, de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation.
4. Conformément aux obligations légales, chaque exposant non professionnel atteste sur l'honneur, ne pas avoir réalisé à ce jour, plus de 2 troc et puces au cours de l'année civile (attestation à signer sur la carte d'exposant).
5. Les exposants sont reçus à partir de 7 heures et placés au fur et à mesure des arrivées. Ils s'engagent à recevoir le public dès 9 heures, à ne pas remballer avant 18 heures et ceci pour la durée totale de leur inscription.
6. Les objets et collections déballées appartiennent et sont sous la responsabilité du vendeur, tant en cas de casse, qu'en cas de vol et d'autres préjudices.
7. Les enseignes à caractère politique, syndical, religieux sont interdites sur les emplacements.
8. L'A.S. Guermeur n'est pas responsable d'éventuels délits ou incidents.
9. Il n'est pas prévu de remboursement en cas d'intempéries.
10. Un seul véhicule est autorisé par emplacement de 5 mètres x 6 mètres. Les caravanes et camping-cars sont interdits sur le site.
11. Chaque exposant s'engage à nettoyer son emplacement après utilisation et à déposer ses éventuels déchets aux containers, en respectant le tri sélectif.

Intermarché
contact

Pour les prix bas,
nous sommes là

Ouvert du Lundi au Vendredi
de 9h à 12h45 et de 14h30 à 19h30
Samedi de 9h30 à 19h30
Dimanche matin de 9h à 12h30

STATION SERVICE
STATION DE LAVAGE
Haute pression
OUVERTURE 24h/24
à 2 pas de vos plages

Route du Bois d'Amour - LOMENER Tél. 02 97 82 84 11